

EXTRAITS DU CODE DES RÉGATES MER 2022

Bateaux de mer	Longueur maximum	Largeur minimum de la coque au maître bau	Largeur minimum de la coque à l'aplomb du maître bau	Poids minimum
Solo 1xMer	6,00 m	0,75 m	0,55 m à 0,19 m du point le plus bas de la coque	Bateau : 35 kg
Double 2xMer	7,50 m	1,00 m	0,70 m à 0,23 m du point le plus bas de la coque	Bateau : 60 kg
4 rameurs avec barreur en couple 4x+Mer	10,70 m	1,30 m	0,90 m à 0,30 m du point le plus bas de la coque	Bateau : 140 kg
4 rameurs avec barreur en pointe 4+Mer				Barreur : 55 kg

Distance quotidienne maximale de courses	Mètres	Observations	Identification des bateaux
Jeunes	3 000	Au moins 2 heures d'intervalle entre 2 courses	Numéros à l'avant des 2 côtés des coques 389 Composé de chiffres de 18cm de haut en police Myriad ou Gill Sans Epaisseur du trait de 3cm Chiffres de couleur noire sur fond jaune
Juniors	6 000		
Seniors	Non définie		
Master			
Para-aviron			

Cat.	Jeunes					Juniors				Séniors	Masters
	J10	J11	J12	J13	J14	J15	J16	J17	J18	<40 ans	>=40 ans
J10	X										
J11		X	X								
J12			X	X	X						
J13			X	X	X						
J14			X	X	X						
J15						X	X	X	X	X	X
J16						X	X	X	X	X	X
J17						X	X	X	X	X	X
J18						X	X	X	X	X	X
Séniors										X	X
Masters										X	X

Dispositif de remorquage	Gilets de sécurité	Cale-pieds / chaussures
Point d'accroche résistant à la proue Bout de remorquage résistant d'au moins 15 mètres, à disposition du barreur (ou du rameur de proue)	Porté en permanence par le barreur, tenue complémentaire selon conditions météo A disposition rapide de chaque rameur	Permettent aux rameurs de dégager leurs pieds rapidement et sans l'aide des mains en cas de chavirage

Rameurs Para-aviron	
PR1 (Arms and Shoulders) : Bras, Épaules	PR3-PD : handicap physique
PR2 (Trunk and Arms) : Tronc, Bras ;	PR3-B1, 2 ou 3 : troubles visuels
PR3 (Legs, Trunk and Arms) : Jambes, Tronc, Bras	Sport Adapté (FFSA) : handicap mental ou psychique

Pelle de **pointe** : épaisseur mini **5mm** mesurée à **3mm** du bord extérieur de la palette
 Pelle de **couple** : épaisseur mini **3mm** mesurée à **2mm** du bord extérieur de la palette

En cas de marques de parcours manquantes ou déplacées, elles sont remplacées par de nouvelles marques de parcours ou par un bateau arbitre portant le pavillon « M » :



Annonce du départ dans 3 minutes		
		Les trois boules sont envoyées une à une accompagnées de trois coups brefs du signal sonore. Le décompte exact du temps débute une fois la troisième boule hissée.
Annonce du départ dans 2 minutes		
		Une boule est amenée accompagnée simultanément de deux coups brefs du signal sonore
Annonce du départ dans 1 minute		
		Une seconde boule est amenée accompagnée simultanément d'un coup bref du signal sonore
Annonce du départ		
		La dernière boule est amenée accompagnée d'un coup long du signal sonore. Le départ est effectif dès que cette dernière boule amorce sa descente.
Faux départ de masse		
		Le pavillon « B » est envoyé accompagné par deux coups longs du signal sonore
Annonce d'un retard de départ		
		La flamme « aperçu » est envoyée puis amenée pour permettre la mise en place de la procédure de départ.
Changement de parcours		
		Pavillon « C » envoyé et maintenu durant toute la procédure de départ.

Publicités sur les avirons

1) Fabricant

Un aviron doit comporter au maximum une identification de fabricant, apposée uniquement entre le collier et la poignée. Surface maximale de 72 cm² pour aviron de couple et 100 cm² pour aviron de pointe.

2) Partenaire

Un aviron doit comporter au maximum une identification de partenaire, apposée uniquement entre le collier et la poignée. Surface maximale de 72 cm² (hauteur maxi 4 cm et longueur maxi 18 cm) pour aviron de couple et 100 cm² (hauteur maxi 5 cm et longueur maxi 20 cm) pour aviron de pointe.

3) Autres identifications

Sur les palettes, seules peuvent apparaître les couleurs des associations. Aucune identification n'est autorisée sur la partie de l'aviron située entre la palette et le collier.

Aucune autre identification ne peut apparaître sur les avirons, sauf des marques discrètes permettant d'identifier leur propriétaire ou le bateau et la place auxquels ils correspondent.

Publicités sur les vêtements

Fabricant – dimensions : Surface maximale de 16 cm² par pièce de vêtement

Partenaire – dimensions : Tenue de compétition : surface maximale de 200 cm²

Couvre-chef : surface maximale de 50 cm²